

Une gestion opérationnelle de projet

Le rapport commandé est un sujet d'étude opérationnel proposé par une administration de l'Etat, un établissement public, une collectivité territoriale ou une association d'intérêt général. Il répond à un besoin ou à une préoccupation qui nécessite une étude, un audit, un bilan d'une procédure, d'une politique, ...

Ce sujet est confié à une équipe de 6 à 8 attachés d'administration-stagiaires aux parcours variés et pluridisciplinaires. L'équipe préconisera des solutions opérationnelles adaptées au contexte de la mission et rédigera un rapport collectif qu'il soutiendra devant le jury.

Vous souhaitez proposer un sujet de rapport commandé?

- Quel sujet peut-on proposer ?

Tous les sujets peuvent être proposés dans la mesure où ils répondent à un besoin ou à une préoccupation de l'administration et qu'ils nécessitent une étude, un audit, un bilan d'une procédure, d'une politique, d'une organisation, etc. Le sujet doit être pratique, bien cerné, pour permettre aux stagiaires de proposer des solutions opérationnelles et réalisables.

- Quel est l'intérêt pour l'administration ?

Grâce à ce dispositif, les administrations peuvent mettre à l'étude des problématiques que la charge quotidienne de travail ne leur permet pas de traiter. Elles peuvent ainsi bénéficier d'un regard neuf et extérieur, se voir proposer des solutions opérationnelles et adaptées. Elles contribuent également à la formation des futurs cadres qui rejoindront leurs services à l'issue de leur formation.

- Comment proposer un sujet ?

La collecte des sujets s'effectue chaque année d'avril/mai à début juillet avec l'objectif de disposer de 25 à 30 sujets pour chaque promotion. Pour proposer un sujet d'étude, vous pouvez renseigner la fiche de proposition (jointe ou téléchargeable sur notre site) ou prendre contact avec les services de l'IRA aux numéros ci-dessous.

- Quelle est l'organisation à prévoir ?

Les sujets proposés par les administrations sont étudiés et validés par le jury fin juillet 2017. Les administrations concernées sont immédiatement informées de la validation de leur sujet et conviées à une première rencontre à l'IRA (le 12 septembre 2017 de 10h à 16h) avec l'équipe chargée de la réalisation de leur projet.

Pour chaque sujet, l'IRA souhaite que soient nommées une personne responsable du projet qui fixe le cadre général de la mission et une personne ressource qui travaille en relation plus directe avec l'équipe et leur facilite les prises de contacts et la réalisation de la mission.

L'administration commanditaire doit veiller à ce que cette personne ressource soit suffisamment disponible pour assurer le contact avec les stagiaires et permettre la validation de leurs travaux au fur et à mesure du déroulement de la mission. Mais cette disponibilité est limitée puisque les stagiaires (à la différence d'un stage) ne sont pas, en permanence, à la disposition (ni à la charge) de l'administration commanditaire.

La période de travail des stagiaires est comprise entre mi-septembre 2017 et fin janvier 2018 (hormis la période de stage en novembre et décembre 2017). Durant cette période, le travail sur le rapport collectif n'est pas leur seule obligation.

Afin de faciliter les prises de rendez-vous, des demi-journées seront libérées au cours de cette période pour les équipes.

Contacts

- Henri FLACH - Adjoint DES

Tel: 04 95 32 87 10 Mail: henri.flach@ira-bastia.gouv.fr

- Christine MATHIS - Responsable des stages, du jury et des épreuves

Tel: 04 95 32 87 07 Mail: marie-christine.mathis@ira-bastia.gouv.fr

